EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 26

SUBVENTION A L'ASSOCIATION "GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ASSOCIATIFS D'AUVERGNE" (GE2A)

La ville a souhaité permettre aux associations de pouvoir bénéficier d'un plan de formation, afin de les aider non seulement à optimiser leur fonctionnement mais également, à accéder , lorsque cela est possible, aux dispositifs de soutien nationaux et européens.

Pour ce faire, une consultation du tissu associatif a été mise en place dans le cadre du Forum des Associations afin de recenser les besoins précis. Cette collecte est le fruit d'une collaboration avec l'association GE2A (Groupement d'Employeurs Associatifs d'Auvergne).

Le GE2A, suite à ses entretiens, propose de mettre en place six modules de formation à destination des bénévoles associatifs qui pourraient se dérouler entre janvier et mars 2014.
Le plan de formation serait articulé autour de thèmes précis tels que la fidélisation des bénévoles, communication, finances associatives, responsabilités et droits des bénévoles…. Pour chaque temps de rencontre, seraient mis en place un apport théorique par l'association GE2A, des ateliers pratiques, et des échanges/débats avec les participants.

Pour un coût total de 4 250 €, le budget prévoit une part de ressources propres de 1 750 €.
Le GE2A sollicite une subvention d'un montant de 2 500 €.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission, :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association GE2A ;
- d'autoriser le versement de cette subvention en temps utile ;
- d'autoriser la signature éventuelle d'une convention avec l'association, selon la législation en vigueur.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 décembre 2013

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Philippe BOHELAY